

2024-03-36 - MARCHES PUBLICS – Lancement d'un marché pour la conception et l'achat de mobilier pour le futur siège administratif du CDG74

Le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du onze juin deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Madame Anne BLANC, première Vice-Présidente du CDG74.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
7. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier,
8. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

9. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
10. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

11. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,

MEMBRES SUPPLEANTS, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

12. M. Loïc HERVÉ, Conseiller municipal de MARNAZ, représentant Mme Chantal VANNON,

MEMBRES SUPPLEANTS, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

13. M. Etienne ANDREYS, Maire-Adjoint d'Annecy, représentant M. François ASTORG.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. RENUCCI,
4. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
5. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné à M. PELLICIER,
6. M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. THEVENET,
7. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG74, ayant donné pouvoir à M. GRANDCHAMP.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. M. Serge BEL, Maire de Messery,
3. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
6. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
8. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
9. Mme Maryline BOUCHET, Maire-adjointe d'Annemasse,
10. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 13 + 7 pouvoirs

Votants : 20

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2022-04-43 en date du 20 octobre 2022, portant acquisition d'un bâtiment en VEFA au Pré-Billy et autorisation de signature de l'acte authentique,

Vu la délibération n°2023-02-22 en date du 6 avril 2023, relative au lancement d'un marché public pour le choix du maître d'œuvre des aménagements intérieurs du bâtiment au Pré-Billy,

Vu la délibération n°2023-03-27 en date du 29 juin 2023, relative au lancement d'un marché de travaux d'aménagements intérieurs des locaux Pré-Billy,

Vu la délibération n°2024-01-09 en date du 25 janvier 2024, relative au lancement d'un marché pour la conception et l'achat de mobilier pour les locaux au Pré-Billy,

Madame Anne BLANC, Vice-Présidente du CDG74, rappelle que le CDG74 a acquis en VEFA de nouveaux locaux situés 44 rue du Goléron à Pringy Annecy. Le bâtiment a été livré hors d'eau et hors d'air le 19 décembre 2023. Les travaux d'aménagement intérieur sont en cours avec une date de réception actuellement envisagée pour le mois de décembre 2024.

Elle rappelle également qu'une délibération a précédemment été prise en janvier 2024 pour lancer un marché en procédure formalisée pour l'acquisition de mobilier (menuisé et standard).

Le CDG74 s'est fait accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour définir exactement ses besoins et concevoir les pièces techniques de ce marché de fournitures de mobilier.

Un recensement a ainsi été réalisé des équipements mobiliers existants pouvant être transférés en l'état des locaux actuels du CDG74 vers le nouveau siège et ceux pouvant être repris dans un principe « d'upcycling ». A cet effet, un certain nombre de pièces a été récupéré (demi- lunes, tables et postes de travail ...) mais demande l'intervention d'une entreprise afin d'apporter des modifications à ce mobilier pour l'intégrer dans le futur siège.

De plus, l'AMO a souligné la difficulté d'intégrer l'ensemble du mobilier menuisé nécessaire (table de la salle des conseils, plan comptoir, gradin, banque d'accueil, plusieurs éléments de cuisine...) dans un marché de mobilier standard, les entreprises susceptibles de répondre n'étant pas sur le même segment de marché.

Dès lors, à la vue de la pluralité des pièces menuisées et afin de parvenir à toucher le plus grand nombre d'entreprises, il a été convenu après réflexion, de créer 2 marchés : un pour le mobilier standard avec plusieurs lots et un pour le mobilier menuisé avec plusieurs lots également.

Le coût prévisionnel établi à l'origine du projet global pour la conception et l'acquisition du mobilier est de 280 000 euros HT. La valeur estimée des marchés après le travail de l'AMO, en appliquant un principe de prudence d'estimation de montant quant à la procédure de marché public à utiliser se situe aux alentours de 220 000 euros HT pour le marché d'acquisition de mobilier standard et aux alentours de 130 000 euros HT pour le marché d'acquisition de mobilier menuisé.

Ainsi, il semble nécessaire de lancer conjointement 2 marchés d'acquisition de mobilier ; un marché en procédure formalisée pour le mobilier standard et un marché en procédure adaptée pour le mobilier menuisé.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le lancement d'une seconde procédure de consultation de mobilier sous forme de marché de fournitures alloti en MAPA et autorise la publication du marché,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : 02 JUL. 2024

Certifié exact,
Pour le Président,
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 01^{er} juillet 2024,

Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente du Centre de Gestion
de la FPT



Anne BLANC

